



COMPTE RENDU CAPC N°5 du 3 mai 2017 Mutations catégorie B

Ordre du jour :

- Demandes d'intégration en douane
- Approbation du PV de la CAPC n°5 du 6 octobre 2016
- Information de la CAPC
- Examen des demandes de modification de points aux tableaux des mutations 2017
- Examen des demandes de radiation des TAM 2017
- Examen des demandes d'inscription hors période aux TAM 2017
- Examen des mouvements proposés au titre du TAM 2017
- Examen des mouvements proposés au titre du TAM des spécialistes 2017
- Emplois offerts par enquêtes
- Renouvellement de mises à disposition
- Questions diverses et/ou de dernières minutes

I- Demandes d'intégration en douane

Deux demandes différentes, un recrutement extérieur à la Douane et une intégration d'une collègue douanière de Polynésie.

Vote CGT :

→ **Contre pour le premier**, car nous privilégierons toujours la volonté de recruter au sein de notre administration.

→ **Pour dans le second cas**

II- Approbation du PV

Vote CGT → POUR.

III- Information de la CAPC

Une information de la CAPC a porté sur l'affectation des lauréats de l'examen professionnel 2016 pour l'accès au grade de contrôleur tous affectés à leur poste d'origine et sur les mouvements

internes DOM.

IV- Examen des demandes de modifications de points

Cela constituait juste un rattrapage technique et les régularisations ont été prises en compte.

Vote CGT → POUR

V- Examen des demandes de radiation du TAM 2017

Les radiations du TAM 2017 relevaient soit de la demande des agents soit elles étaient liées à des motifs de gestion, aux demandes des agents eux-mêmes ou à des erreurs de saisie. L'Administration a accepté l'ensemble de ces radiations.

La CGT en a profité pour rappeler aux agents qu'il est important de bien suivre ses desiderata en matière de demandes de mutation. Les campagnes clairement établies par notes de la DG autorisent ainsi les radiations pour des résidences que l'on ne souhaite plus, entraînant une meilleure gestion des mutations et évitant les éventuels refus de mutation (mesures administratives qui entraînent une radiation d'office des desiderata du TAM en cours, une interdiction d'inscription au TAM pour les 2 années à venir et perte des points de résidence).

Vote CGT → POUR

VI- Examen des demandes d'inscription hors période

Examen des cas suivants :

- Au titre de la priorité pour rapprochement de conjoints
Vote CGT → POUR sur l'ensemble des dossiers.
- Pour inaptitude à l'exercice de fonctions dans la branche SU
Vote CGT → POUR
- Dans le cadre de la réorganisation des services
Vote CGT → CONTRE, non pas contre l'agent et ses desiderata, mais contre le principe des réorganisations causées par le PSD, que nous continuons de combattre dans le cadre de nos revendications.
- Au titre de l'article 60 (agents reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
Vote CGT → POUR
- En suite de stage en formation initiale de spécialiste
Vote CGT → POUR. Le SNAD CGT remarque que l'Administration est tout à fait capable de former des spécialistes.
- Pour autres motifs : pour ces cas, l'administration a accepté toutes les demandes !
Vote CGT → POUR.

VII- Examen des mouvements proposés au titre du TAM 2016

Un mouvement suite à transfert d'emploi a été étudié dans le cadre de la centralisation régionale d'activités, résultant de mesures d'organisations issues du PSD. Nous avons voté **CONTRE**, une fois de plus en contestant non pas le mouvement effectué par l'agent mais le principe des réorganisations qui suppriment des emplois et des structures douanières.

Nous avons alors examiné les mouvements proposés outre-mer puis ceux en métropole (dont les

mouvements de la DNRED).

En ce qui concerne les mutations outre-mer, nous avons voté comme suit avec explication de vote à chaque fois :

- Direction de la Guadeloupe :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Direction de la Martinique :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Direction de la Guyane :
Vote CGT → POUR
- Direction de la Réunion :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM, ainsi que contre le principe de l'obligation de retour en métropole durant deux ans entre 2 mutations dans les DOM, principe qui permet de ne pas retenir certains candidats...principe qui arrange l'Administration dans certains cas.
- Direction de Mayotte :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Service de Wallis et Futuna :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.

Quant aux mouvements prononcés à la DNRED, comme d'habitude, symboliquement, l'ensemble des OS a quitté la salle afin de ne pas participer à ce simulacre de parité.

Enfin, les tableaux de mouvements par direction de départ/arrivée nous ont été donnés, mais seulement à titre de projet.

Vote CGT → CONTRE, car nous constatons que des mouvements sont de plus en plus touchés par des réorganisations, ce qui signifie des fermetures de services et brigades.

VIII- Emplois offerts par enquêtes

- Postes de correspondant social sur les résidences de St Germain en Laye, Rennes, Reims, Lyon, Chambéry, Saint-Denis de la Réunion et au CID.
Vote CGT → POUR, sauf pour une affectation, pour laquelle l'Administration n'a pas souhaité prendre le premier candidat pour des raisons que nous qualifierons de discriminatoires.
- Des enquêtes n'ont pas bénéficié de candidats (SGC).
- Pour les enquêtes en vue de pourvoir des emplois à la DNRED d'Ivry et à la DOD, les élus ont refusé de prendre part au vote, en quittant la salle symboliquement à nouveau. Concernant plus particulièrement l'enquête pour le groupe de soutien opérationnel de la DOD (GSO), nous sommes intervenus pour dénoncer certains critères de la fiche de poste qui ne sont pas statutaires, à savoir :
« la nécessité de rester au moins cinq années au sein de la structure et l'obligation de résidence à proximité du siège de la DNRED ».
Le rédacteur de cette fiche de poste a du confondre un emploi à la DOD et un emploi de

spécialiste pour lequel l'obligation de rester cinq ans au sein de la structure existe. Nous avons également fait remarquer à l'Administration que cette fiche avait reçu l'aval de la DG. Dont acte. La seule réponse a été : « s'il existe des agents lésés, ils pourront déposer un recours au TA ».

- Enfin, nous avons examiné les candidatures en vue de pourvoir des emplois comptables dans les futures recettes interrégionales en cours de création en fonction de la tenue des CTSD des inter-régions. Certaines DI n'ont ainsi pas encore fait de demandes d'agents pour leur future RI, d'où le fait que certains candidatures n'aient pas été examinées pour l'instant. A ce propos, nous sommes intervenus sur ces mutations : pour la première fois, nous avons du nous prononcer sur des mouvements qui, compte tenu du calendrier des créations des RI/fermetures des RR, courent jusqu'en 2019 ! Ceci est une première, à nous d'être vigilants que cela ne fasse pas jurisprudence. Nous n'avons donc pas pris part au vote.

IX- Renouveau des Mises à Disposition (MAD)

1 demande de renouvellement accordée, **Vote CGT → POUR.**

Les élus en catégorie B qui ont siégé aujourd'hui :

Françoise Raynaud, Michel Laurent, Sébastien Brenneur, Eric Simon, Mickaël Cambre, Josiane Soula et Dominique Bru.

Vous pouvez nous contacter pour toute question à l'adresse mail : CAPC5SNADCGT@gmail.com